

L'ajournement

• (1910)

Dans ma circonscription, ce sont les maires des collectivités qui m'ont indiqué qu'ils ne voulaient pas de cette taxe. Ils me l'ont fait savoir en me téléphonant personnellement au cours du week-end et par le biais de référendums organisés par les conseils municipaux. Dans le cadre d'un référendum qu'a tenu la ville de Vancouver, 85 p. 100 des citoyens se sont prononcés contre la taxe sur les produits et services. Dans la ville de Kitimat, leur proportion a été de 88 p. 100.

En terminant, j'aimerais vous parler d'un de mes électeurs, Malcolm McPherson, propriétaire du motel de Richter Pass. Il m'a dit la fin de semaine dernière qu'il devait bien y avoir un moyen d'empêcher l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services et il m'a demandé si le gouvernement savait ce que cette taxe allait faire à l'industrie touristique. Je n'ai abordé la question des fraudes que superficiellement. C'est un sujet beaucoup plus complexe. Il ne faut pas que cette taxe entre en vigueur.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je réponds ce soir en l'absence du ministre du Revenu national qui essaie encore de se remettre du savon qu'on lui a fait manger.

[Français]

J'aimerais dire tout simplement que Revenu Canada est conscient que la TPS, comme toute autre taxe, présente des possibilités de fraude.

Un certain nombre de mesures ont été prises pour assurer la détection et la prévention des fraudes. Le personnel travaillant dans le secteur de la vérification est actuellement formé en vue de détecter et de prévenir les fraudes. En outre, Revenu Canada est en train d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de vérification visant à détecter les pratiques frauduleuses.

Le système informatisé de traitement des demandes de Revenu Canada est pourvu de contrôles de révision intégrée qui reflètent les connaissances acquises grâce à l'expérience de ses fonctionnaires, de même que celle d'autres pays. Les demandes de remboursements qui seront rejetées par le système seront soumises à une vérification au bureau local.

Certains des aspects du programme de remboursement ont été conçus en vue d'encourager les demandes réelles. Par exemple, les inventaires, dans le cas des remboursements de la TVF, seront évalués selon les mêmes critères que ceux utilisés aux fins de l'impôt sur le revenu. Étant donné que les inventaires gonflés constituent un désavantage du point de vue fiscal, on encourage un établissement de la valeur des inventaires qui est à la fois réaliste et exact.

Des agents de Revenu Canada ont conclu une entente avec des représentants du secteur des comptables professionnels en ce qui a trait à l'attestation des valeurs de l'inventaire réclamé. Le traitement des demandes de remboursement de la TVF qui sont accompagnées d'un rapport provenant d'un comptable licencié sera accéléré dans ce processus. Les demandeurs qui choisissent de faire effectuer cet examen de façon indépendante par une tierce partie recevront leurs remboursements plus rapidement et l'intégrité du système de remboursement sera rehaussée en vertu de ces certifications.

Monsieur le Président, Revenu Canada aura les programmes qu'il faut pour assurer la détection et la prévention de la fraude.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 15.)